



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

**N° 2010/4 – 26 janvier 2010**



- |  |        |
|--|--------|
| ⇒ GT EPA Masse du 18 décembre 2009 : compte rendu    | page 1 |
| ⇒ Malaise dans la fonction publique                  | page 2 |
| ⇒ La commission européenne défend ses fonctionnaires | page 3 |

### RESUME : L'ESSENTIEL DU BI

#### EPA MASSE

- ⇒ Des élections à l'EPA Masse prévues le **20 mai 2010**.
- ⇒ Date limite de dépôt des candidatures et professions de foi : **15 mars 2010**.
- ⇒ Plusieurs autres réunions programmées au **1<sup>er</sup> semestre 2010**.

#### MALAISE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- ⇒ Une dégradation générale du moral des fonctionnaires, y compris en catégorie A.
- ⇒ Une forte réserve quant aux effets des réformes sur le fonctionnement de l'administration.
- ⇒ Des revendications nombreuses mais globalement peu satisfaites.

### Compte rendu du groupe de travail EPA masse du 18 décembre 2009

Le 18 décembre 2009 s'est tenu un groupe de travail préparatoire aux élections à l'EPA Masse des Douanes. Dominique DANNA, directrice de l'EPA, présidait ce groupe de travail. Elle était assistée de ses collaborateurs.

Jean-François REAL et Alain LEBLANC représentaient le SNCD.

Lors de cette réunion le calendrier des élections a été fixé comme suit :

**Scrutin : 20 mai 2010**

## **Date limite de dépôt des candidatures et profession de foi : 15 mars 2010**

Par ailleurs, l'établissement public envisage de réduire de douze à huit le nombre des représentants du personnel à la CRM d'Ile de France afin d'en alléger le fonctionnement.

Cette mesure nécessite la modification de l'arrêté du 15 janvier 2007 ainsi que des textes fixant le règlement intérieur de l'établissement public administratif.

L'ensemble des organisations syndicales est actuellement interrogé par le service central qui a sollicité une réponse pour le 19 janvier prochain.

### **Le SNCD est opposé à cette réduction.**

Le calendrier prévisionnel des réunions de l'EPA Masse est le suivant :

- Groupe de travail sur la politique des loyers et l'évolution du réseau comptable (19 janvier 2010).
- Groupe de travail région parisienne (9 février).
- Commission restreinte et commission d'audit et de vérification des comptes (17 mars).
- Conseil d'administration (23 mars).

---

## **MALAISE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Deux études parues fin 2009 dans le quotidien Les Echos confirment la dégradation du moral des agents des services publics en général et ceux de la fonction publique d'Etat en particulier.

La première, publiée le 30 novembre 2009, indique que les fonctionnaires de l'Etat expriment de fortes réserves à l'égard de leur employeur et plus précisément face aux conditions dans lesquelles l'Etat met en œuvre les différentes réformes conduites dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

C'est ainsi que **12 % seulement des agents interrogés estiment avoir une relation de « qualité » avec leur administration** (contre 29 % des salariés du privé) et 26 % seulement des agents interrogés estiment que l'Etat employeur se soucie réellement de leur avenir. De même, **34 % des agents seulement estiment que leurs efforts sont reconnus** (48 % dans le privé et 60 % dans les entreprises publiques ...). Plus inquiétant encore, le pourcentage d'agents qui ne craint pas pour son emploi atteint un niveau plutôt bas de 63 % ce qui signifie que **plus d'un agent sur trois craint pour l'avenir de son emploi**.

Le malaise paraît s'accroître par la dureté manifeste de l'Etat employeur à l'égard des revendications de ses agents puisque, malgré les mobilisations du début de l'année 2009 en particulier, aucune des revendications principales des agents de l'Etat n'a été entendue notamment **les revendications liées au pouvoir d'achat**, largement oublié depuis de nombreuses années, alors que **91 % des personnels interrogés estiment qu'il s'agit là d'une priorité !**

Cette étude est confirmée **par un autre sondage** également paru dans Les Echos du 9 décembre dernier selon lequel seuls **36 % des fonctionnaires interrogés** (Etat et collectivités locales) **estiment « positive » l'évolution de la fonction publique**.

Si une majorité de fonctionnaires (64 % des agents interrogés) n'est pas opposée à la réforme de l'Etat (ce qui tend à démontrer que les fonctionnaires ne sont pas intrinsèquement opposés à toute idée de réforme ou d'évolution de leur cadre de travail), ils estiment en grande majorité que la RGPP et les réformes ou restructurations qui l'accompagnent se traduisent notamment par une surcharge de travail (80 % des agents interrogés) et 25 % seulement estiment que le service public en ressort amélioré.

**72 % des agents interrogés s'estiment « inquiets » (+ 10 points en 2 ans) et ce sentiment atteint désormais également les agents de catégorie A** (67 % des agents de catégorie A interrogés se disent en effet inquiets) ... Enfin, 63 % des agents interrogés se disent également pessimistes pour leur avenir ...

Tous ces chiffres (non exhaustifs ...) et ces tendances confirment, selon nous, le malaise général qui s'est installé dans la fonction publique et en particulier dans la fonction publique d'Etat et qui avait notamment été **souligné dans le BI n° 34 du 22 septembre 2009 consacré à l'analyse des résultats de l'observatoire interne dans les ministères économiques et financiers**. La douane, de ce point de vue, n'échappe pas à la tendance générale et nous avons alors souligné que les **tendances de fond étaient même accentuées dans notre administration**.

Ceci ne fait que renforcer le bien fondé de notre message à l'égard de l'administration sur la nécessité d'améliorer sensiblement le dialogue social et explique largement le refus de l'intersyndicale (à laquelle le SNCD s'est associé) de siéger au CTPC du 14 décembre dernier. Si certaines des revendications exprimées à cette occasion dépassent à l'évidence le seul périmètre douanier, elles s'inscrivent néanmoins dans **un contexte de réforme de notre administration qui procède de moins en moins de la négociation et de plus en plus du « fait accompli »** : les instances paritaires (CTP, groupes de travail, etc.) ressemblent de plus en plus à des « chambres d'enregistrement » où l'espace de négociation se réduit au fil des jours.

Dans le même temps, selon le dernier baromètre BVA des services publics paru en novembre 2009 (voir également Les Echos du 14 décembre 2009), une grande majorité de Français (78 %) s'estime globalement satisfaite des services publics en général mais a le sentiment que l'action de l'Etat se dégrade ...

Il y a de fortes chances, ou plutôt de grands risques, que les réductions massives d'emplois publics mises en œuvre renforcent ce paradoxe : **une attente grandissante des citoyens à l'égard des services publics mais des moyens (humains et matériels) en forte baisse et, au-delà, des agents de plus en plus sceptiques sur les réformes engagées**.

**Toutes ces raisons militent en faveur d'une mobilisation des agents et d'une prise de conscience des pouvoirs publics. Le SNCD continuera à prendre toute sa part dans les actions qui permettront d'appeler l'attention sur la dégradation constante des moyens, des conditions de travail et donc *in fine* du service rendu aux usagers.**

---

## HEUREUSE NOUVELLE : LA COMMISSION EUROPEENNE DEFEND LES FONCTIONNAIRES... EUROPEENS

Suite à la décision des 27 Etats membres de l'Union européenne de ne pas appliquer l'augmentation de 3,7 %, prévue en application du statut de ces fonctionnaires, la Commission a décidé de saisir la Cour de Justice européenne afin que cette augmentation s'applique bien alors que les 27 Etats membres avaient décidé de la limiter à 1,85 %.

Les fonctionnaires nationaux français apprécieront que leurs collègues européens soient défendus par leur employeur ... On peut également observer que la Commission européenne, qui dénonce avec force les dépenses publiques des Etats en recommandant notamment des baisses de rémunération des fonctionnaires nationaux, applique une tout autre politique pour ses fonctionnaires et pour les commissaires européens. Comme très souvent, faites ce que je dis, pas ce que je fais !

## COTISATIONS 2010

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD, seule organisation à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI.

Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2010.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou, tout au moins, au premier semestre 2010. Je rappelle que les adhérents bénéficient d'une réduction d'impôt égale aux 2/3 de la cotisation versée.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

*Jacques DEFFIEUX, président du SNCD*

- Inspecteurs-élève et ingénieurs-stagiaires	<b>Gratuit</b>	- IR2 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>191 €</b>
- Inspecteurs 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>101 €</b>	- IP2 du 5 <sup>e</sup> au 7 <sup>e</sup> échelon	<b>191 €</b>
- Ingénieurs 1 <sup>er</sup> échelon	<b>101 €</b>	- DSD 2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>191 €</b>
- Inspecteurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>115 €</b>	- Directeurs des labos cl. normale des 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> éch.	<b>191 €</b>
- Ingénieurs 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> échelons	<b>115 €</b>	- IR1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>198 €</b>
- Inspecteurs 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> échelons	<b>130 €</b>	- IP1 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>198 €</b>
- Ingénieurs 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> échelons	<b>130 €</b>	- DSD 2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>198 €</b>
- Inspecteurs 8 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> échelons	<b>148 €</b>	- DSD 2 des 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> échelons	<b>206 €</b>
- Ingénieurs 6 <sup>e</sup> échelon	<b>148 €</b>	- CSC 3	<b>206 €</b>
- Inspecteurs 10 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> échelons	<b>166 €</b>	- Directeurs des laboratoires de classe supérieure	<b>206 €</b>
- IP2 des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> échelons	<b>166 €</b>	- DSD 1 tous échelons	<b>217 €</b>
- Ingénieurs 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> échelons	<b>166 €</b>	- Directeurs des laboratoires de cl. exceptionnelle	<b>217 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> éch.	<b>166 €</b>	- CSC 2	<b>227 €</b>
- IR3 du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> échelon	<b>182 €</b>	- CSC 1	<b>227 €</b>
- IP2 des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> échelons	<b>182 €</b>	- Administrateur civil	<b>227 €</b>
- Directeurs labos cl. normale 3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> éch.	<b>182 €</b>	- Retraité	<b>64 €</b>

## BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

***première adhésion* ou de *changement de situation administrative* ou *familiale***

NOM .....

Prénom .....

Date et lieu de naissance .....

Grade, échelon et fonctions .....

Adresse administrative .....

.....

Téléphone .....

Télécopie + e-mail .....

Coordonnées personnelles (facultatif) .....



SNCD - INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects -  
2, rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

TEL : 01.53.17.84.66 – Fax : 01.53.17.84.83 – Mël : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Président : Jacques DEFFIEUX - Directeur de Publication : Emmanuel FOURNIGAULT.

Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 200 exemplaires - Albédia Imprimeurs - 137 avenue de Conthe - 15000 AURILLAC.